

Résumé

Yokohama et son *Kyoryûchi*, frontière intra-urbaine pour les résidents étrangers

Kanako GOTO (Université de Liège)

Après plus de 250 ans de politique d'isolement, le Japon fut contraint de s'ouvrir en 1854, pour ouvrir trois de ses ports cinq ans plus tard, dont celui de Yokohama. L'ouverture aux commerces extérieurs signifia l'arrivée massive d'étrangers sur le sol japonais et cela a engendré la nécessité de tracer d'autres lignes de frontière à l'intérieur de la ville portuaire, afin d'assurer la sécurité des deux parties de sa population. Ainsi, le marquage a été effectué pour séparer le quartier japonais de celui de la résidence étrangère, appelé *Kyoryûchi*. La zone *Kyoryûchi* avait comme mission de protéger les droits des résidents et des voyageurs étrangers. Ceux-ci bénéficiaient de la protection diplomatique et consulaire, notamment pour ce qui concerne en liberté d'expression et en cas de conflit avec les Japonais. À l'intérieur de *Kyoryûchi*, chaque non-Japonais bénéficiait de l'extraterritorialité et n'était nullement visé par la loi japonaise.

Dans cette zone protégée, les infrastructures ont été mises en place pour que ses habitants puissent continuer à vivre comme « chez eux », et ce sans parler japonais : banques, hôtels, restaurants, bouchers, boulangers, écoles, églises, théâtre et même un cimetière ! Or, vu par des Japonais, ce quartier signifiait une terre étrangère, où l'on consomme de la viande, l'on revêt le sol de pavés et l'on éclaire les rues à la lampe au gaz.

Lorsque les commerçants japonais et les consommateurs occidentaux se rencontraient dans le port et à la douane, une langue véhiculaire provisoire issue de la rencontre de plusieurs langues s'est naturellement formée. Celle-ci est appelée « Yokohama Dialect » ou « Pidgin Japanese » (H. Atkinson, 1879). Le magazine de caricature rédigé en anglais *The Japan Punch* (1862-1887, par Ch. Wirgman) et le journal satirique français *Tôbaé* (1887-1889, par G. Bigot) attestent le nombre d'exemples d'utilisation du Yokohama Dialect datant de cette période. Bien qu'il ait été considéré comme langue peu élégante et plutôt sauvage (B., H. Chamberlain, 1905), son usage et le fonctionnement concrets méritent d'être observés de manière attentive, d'autant plus que les témoignages sont nombreux (Guimet, Duret, Houette, Dubard, Krafft).

Cette frontière dans la ville de Yokohama doit sa spécificité à sa durée limitée, puisque le système de résidence étrangère et de protection juridique de ses habitants furent modifiés en 1899. En conséquence, *Kyoryûchi* a disparu et cela a suscité diverses conséquences. Désormais, nul n'a besoin de se justifier pour voyager et s'installer là où il veut, ce qui veut dire que la loi japonaise concerne tout le monde. Pour Bigot, caricaturiste français, la disparition de la frontière signifia la perte de la liberté d'expression, ainsi que celle de clients fidèles, dont la majorité était des expatriés français.

Avec cette communication, nous passons en revue un exemple de frontière intra-urbaine à la fin du XIXe Siècle au Japon. Celle-ci, imposée par l'Etat japonais pour différentes raisons, notamment sécuritaires, ne sembla toutefois guère empêcher d'interactions culturelles enrichissantes entre les deux camps - les Japonais et les étrangers.

Notes biographiques : Kanako GOTO

Née à Kobe au Japon, Kanako GOTO, Docteure en langue et littérature françaises (2008, Liège), enseigne la langue, la littérature et la civilisation japonaises à l'université de Liège. Elle s'intéresse aux aspects rhétoriques de la communication à travers langues et cultures, y compris l'interaction entre l'Occident et l'Orient. Les sujets qui l'intéressent concernent la période d'ouverture du Japon aux pays occidentaux après 1854. Elle est également traductrice assermentée près le Service Public Fédéral Justice en Belgique.